

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 79 (1950)

Heft: 10

Rubrik: Renouvellement du brevet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique

Rédacteurs : Gérard Pfulg, directeur de l'Ecole normale, à Fribourg;
Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.
Administration : Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28,
à Fribourg. Compte de chèque postal IIa 153.
Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf
en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.
Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril,
juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Renouvellement du brevet. — Le sou de l'écolier. — Les
écoles de Fribourg. — Qu'est-ce que le vocabulaire fondamental ?
† M. Elie Perritaz, instituteur.

Renouvellement du brevet

Les examens pour le renouvellement du brevet d'enseignement primaire
auront lieu les 21 et 22 septembre 1950, à l'Université de Miséricorde (bâtiment
des cours), chaque jour dès 8 h.

Les candidats et candidates doivent adresser leur brevet et leurs certificats
à l'inspecteur de leur arrondissement.

Le montant de l'inscription (30 fr.) est à envoyer au compte de chèques
Direction de l'Instruction publique IIa 32.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
J. BOVET.

Le sou de l'écolier

Chaque année, depuis trois ans, le service social fribourgeois *Pro Infirmis*
lance son appel à tous les écoliers du canton. Les uns répondent, les autres
oublient... La classe des garçons de Praroman est restée fidèle à notre appel
depuis le début et nous tenons à l'en féliciter.

D'autre part, la classe inférieure mixte de St-Aubin a accepté le parrainage
d'un enfant infirme. Une petite aveugle bénéficie de leur générosité et
elle est très heureuse d'écrire à ses petits amis de St-Aubin.

A tous les écoliers qui ont versé leur sou en faveur des enfants infirmes,
nous disons un chaleureux merci.